



Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Séance du 17 octobre 2017

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

La séance est ouverte à 18h12 et levée à 20h15

Etaient présents :

C.A.G.B : ALLEMANN Frédéric ; BARTHELET Catherine ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DUCHEZEAU Pascal ; FALCINELLA Béatrice ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; POUJET Yannick ; THIEBAUT Catherine ; VIGNOT Anne

C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MAMET Gérard ; MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ; MONIOTTE Jacques ; QUETE Gérard

C.C.V.M : BERGER Joël ; MORALES Roland

Etaient excusés :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; MAURICE Yves ; RUTKOWSKI Serge

C.C.L.L : PROST Jean-Paul

Secrétaire de séance : DAUDEY Pierre

Procuration de vote :

Mandants : LEGAIN Olivier ; LINDECKER Cédric ; MAILLOT Elsa ; STADELMANN Jean-Claude ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice

Mandataires : GALLIOU Françoise ; FIETIER Vincent ; BIZE Thibaut ; DAUDEY Pierre ; THIEBAUT Catherine ; JAVAUX Thomas

Objet : Convention de coopération entre syndicats de Bourgogne Franche-Comté

CONVENTION DE COOPERATION ENTRE SYNDICATS DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Rapporteur : Messieurs Thibaut BIZE et Thomas JAVAUX, Vice-Présidents

CONTEXTE

En 2013, le SYBERT a initié une réflexion sur le bon niveau intercommunal d'exercice de la compétence de gestion des déchets, avec ses adhérents et avec les structures voisines en charge du traitement des déchets.

Courant 2014, la réflexion régionale a été portée par le Préfet de Région Franche-Comté et l'ADEME, aboutissant à la signature d'une charte de coopération régionale, en octobre 2015. Son ambition est de permettre des échanges réguliers entre syndicats de traitement, afin d'optimiser les équipements existants, de faciliter les échanges de déchets (plans départementaux, arrêtés préfectoraux) et de réfléchir ensemble aux besoins en nouveaux équipements, à plus longue échéance.

La fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté et la prise de compétence régionale de la planification des déchets rendent obsolète le cadre de cette charte, sans rien enlever à la volonté d'harmoniser les pratiques réglementaires et les échanges entre collectivités.

Pour faciliter ces échanges, une convention de coopération technique entre collectivités compétentes pour le traitement des déchets en Franche-Comté a été initiée courant 2015, permettant les dépannages rapides en cas d'arrêt technique programmé ou imprévu, d'officialiser une priorité entre signataires (priorité à accepter les déchets d'un signataire avant ceux d'autres clients et priorité à utiliser les installations des signataires avant d'autres exutoires) et de fixer des tarifs préalables.

Ces tarifs correspondent aux coûts d'exploitation moyens, reposant sur le principe que chaque partie ne doit ni gagner, ni perdre d'argent dans cette opération. Ainsi, les tarifs appliqués dans le cadre de cette convention sont les suivants :

- 91 € HT par tonne, hors TGAP, hors transport pour l'incinération,
- 180 € HT par tonne, hors transport, hors gestion des refus, négociation des matières au cas par cas, au titre du tri.

En décembre 2015, le SYBERT a délibéré en faveur de la signature de cette convention, pour une durée de 3 ans (2016-2018), avec pour signataires PREVAL Haut-Doubs, SYDOM Jura, SYTEVOM Haute-Saône, SERTRID Territoire de Belfort et SYBERT.

EVOLUTION

Pays de Montbéliard Agglomération souhaite signer cette convention de coopération.

PROPOSITION

Il est proposé d'étendre le périmètre de la convention de coopération à cette nouvelle collectivité et plus largement à toute collectivité de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- **se prononce favorablement sur l'élargissement de la convention de coopération à Pays de Montbéliard Agglomération et à toute collectivité en charge du traitement des déchets de la Région Bourgogne Franche-Comté ;**
- **et autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer soit un avenant à la convention initiale intégrant cet élargissement, soit une nouvelle convention incluant ces autres collectivités.**

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



Préfecture du Doubs

Reçu le **26 OCT. 2017**



Contrôle de légalité